CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 07 avril 2022 – 18 H 30

Présents : M. AUBRY Bernard, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, M. DUVEY Marc, M. LEMAIRE Michel, M. ADDE Albert, Mme CARTIER Alice, M. POHER Jean-Claude, Mme LEBEC Sandra, M. DIJON Michel, Mme COURTEL Aurélie, Mme MALGRAIN Constance, M. JOUANNET Jean-Mickaël, M. POULAIN Alain, Mme VANNIER Céline.

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du conseil municipal du 21 Mars 2022.
Pas d'observation.
Madame LEBEC Sandra a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION : approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'Etat du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Ouî l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et vérifié, est conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et adopte le compte de gestion 2021.

DÉLIBÉRATION : Vote du Compte administratif 2021

Monsieur POHER Jean-Claude, doyen d'âge présente le compte administratif 2021 dressé par le Maire et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier de Bernay. Les résultats du compte administratif 2021 se présentent de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT :**

  Dépenses : 656 341.86 €
  Recettes : 684 130.93 € Excédent de clôture : **27 789.07 €**
  Report de 2020 en recettes : 274 637.53 €
  Soit un résultat de fonctionnement : **302 426.60 €**

- **INVESTISSEMENT** :

  Dépenses : 151 352.70 €
  Recettes : 216 092.54 € Excédent de clôture : **64 739.84 €**
  Report de 2020 en déficit : 1 702.44 €
  Soit un résultat d'investissement : Excédent de **63 037.40 €**

Reste à réaliser dépenses 2021 repris sur 2022 : **148 471.00 €**
Résultat exercice 2021 : **216 993.00 € (002 BP 2022 - Affectation du résultat).**

Monsieur le Maire, ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Monsieur POHER Jean-Claude, doyen du conseil municipal, fait voter le compte administratif 2021 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2021.

DÉLIBÉRATION : Vote des taxes directes locales

Monsieur le Maire remercie Mme CLAISSE, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques qui a fourni 2 simulations de 1 % et 2 % sur le foncier bâti. En vue des futurs projets, la commission des finances a proposé d'augmenter le taux du foncier bâti à hauteur de 2 % (ce qui dégage environ une recette de 12 000 €).

Après en avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables en 2022 aux taxes directes locales, le conseil municipal décide :

1) D'augmenter les taux nets appliqués en 2021, ce qui donne la répartition suivante :

° **FONCIER BATI : 35.14 % (2021 : 34.45 %)**
° **FONCIER NON BATI : 31.83 % (2021 : idem).**

2) Le coefficient de variation proportionnel est de **1.016415** sur le taux net de 2021 pour la taxe foncière bâtie.
3) Autorise Monsieur le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition n° 1259 COM.

(Pour rappel, depuis 2021, le taux de la taxe foncière bâtie du Département a été transféré aux communes et la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat).

DÉLIBÉRATION : Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse financière de la commune dressée par Madame CLAISSE, et indique la capacité d'emprunt qui s'offre à la commune. Celle-ci appelle à la prudence et a souligné l'inconnu au niveau des subventions de l'Etat et l'évolution des coûts (matériaux) difficile à prévoir sur plusieurs décennies, un sentiment d'insécurité de plus en plus présent (les dépenses d'énergie sont en augmentation).

Monsieur le Maire s'est rapproché de 2 banques pour obtenir des simulations d'emprunt pour le financement des projets futurs. Le conseil prend conscience qu'il faudra faire des choix, ou réaliser des projets moins coûteux. Mme CLAISSE a proposé que la commune interroge la Banque des Territoires (CDC), plus proche des communes.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1) D'arrêter le BP 2022 de la commune d'Harcourt à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
DEPENSES : 885 191.00 €
RECETTES : 885 191.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :
DEPENSES : 372 739.00 €
RECETTES : 372 739.00 €

2) De voter pour assurer l'équilibre de ce budget en chapitre 73111 en contributions directes la somme de **189 989.00 €.**
3) De faire bénéficier Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Messieurs les conseillers municipaux délégués de l'application des augmentations dont bénéficiera en 2022 le personnel de l'Etat.
4) Vote des subventions : Le montant des subventions s'élève à la somme de **34 647 €** (somme non négligeable). Le conseil municipal approuve le tableau des subventions fourni et décide de verser en 2 fois les sommes aux associations dont le montant dépasse 5000 € (fin avril et septembre) à l'exception de la coopérative scolaire (participation classes découvertes incluse dans la subvention).

Une note brève et synthétique du budget communal 2022 est fournie.

Le conseil municipal remercie la collaboration de Mme CLAISSE pour les simulations des taux, pour l'analyse financière fournie, ses conseils au niveau de la capacité d'emprunt.

QUESTIONS DIVERSES

- PLU (Plan Local d'Urbanisme) : La commission urbanisme s'est réunie le jeudi 07 avril en présence de Mme BUCHOU de l'UDAP, Mme UDHIN du service instructeur de l'Intercom Bernay, M. DEWULF, représentant la Chambre d'Agriculture, et Géo Studio (bureau d'étude) pour déterminer le zonage de la commune d'Harcourt.
Monsieur le Maire a présenté plusieurs dossiers (CU b - terrains à bâtir) qui présentent quelques difficultés, en effet, la commune est limitée en nombre de constructions dans les 10 ans à venir, sachant que l'Etat impose les constructions dans le centre bourg et non les hameaux. Depuis l'élaboration du PLU, il est constaté une hausse des demandes de certificats d'urbanisme opérationnels (terrains à bâtir).
La réunion publique a été fixée au **Mardi 03 Mai 2022 à 18 h 00 à la Salle des Fêtes**. Le projet sera donc présenté à la population.
Monsieur JOUANNET souhaite que la commission urbanisme donne quelques informations sur notre futur document d'urbanisme sur le site internet de la commune (définition PLU, les différentes phases, les contraintes, les préconisations ...).

- Monsieur le Maire souhaite que M. JOUANNET donne des informations concernant l'accueil des Ukrainiens sur la commune. Celui-ci tient à remercier les services administratif et technique, les bénévoles, le corps enseignant, le photographe et le Centre Leclerc du Neubourg (générosité).
Celui-ci héberge 2 jeunes femmes et 1 enfant de 7 ans. Le gîte de Chrétienville n'a pas été retenu pour l'accueil des réfugiés suite à la cloison abattue, le volume est trop important à chauffer.
Le logement communal est occupé par 2 femmes, 1 enfant de 5 ans et un bébé de 3 mois. Les enfants vont à l'école. Ils sont arrivés par le biais des réseaux sociaux, Ils n'ont pas vocation à rester en France. Il souligne l'aide précieuse de Mme MALGRAIN (démarches administratives, déplacements). Il est prévu de créer un groupe entre les réfugiés des communes de Calleville/Haye de Calleville, Perriers la Campagne, Nassandres, Harcourt afin qu'ils se retrouvent.

- Monsieur le Maire informe du départ des gens du voyage installés depuis début novembre sur la plateforme extérieure du GIP (Groupement d'Intérêt Public – ex-blanchisserie). Il a été constaté de nouvelles dégradations dans ce bâtiment et l'intérieur est immonde. Monsieur le maire a procédé avec l'aide d'une entreprise à la mise en place de poteaux béton et de gravats afin d'éviter de voir arriver une nouvelle communauté.

- Monsieur le Maire, en compagnie de Mme VANNIER Céline, se sont rendus à la réunion du GIP (groupement inter hospitalier – gestion de l'ex-blanchisserie) le 06 Avril 2022. Cependant, le quorum n'étant pas atteint, la réunion sera reportée. Mme VANNIER a visité ce bâtiment, et fut très étonnée de trouver celui-ci dans un état de dégradation (saccagé) et horrifiée par les excréments qui s'y trouvent, et craint la présence de vermines. Elle regrette que ce soit les Harcourtois qui subissent ces dommages et que les élus de ce groupement soient absents lors des réunions.

- Monsieur le Maire interroge Mme BECQUET, Membre du Comité des Fêtes, au niveau de l'organisation de la Quasimodo.
Il souhaite connaitre la date d'arrivée des forains, et où le comité a prévu d'installer leur base de vie.

TOUR DE TABLE

* **M. LEMAIRE Michel** informe du passage d'une course cycliste organisée par le Cyclo Club Grand Bourgtheroulde le samedi 09 avril sur le territoire de la commune et environnantes. Cette manifestation est intitulée « Prix de la municipalité d'Harcourt » A cette occasion, le Comité des fêtes organise la fête du vélo.

* **Mme COURTEL Aurélie** a été conviée au Château en présence de Catherine Flament, responsable et Aurélie Grosjean, afin de discuter de la pièce de théâtre déambulatoire prévue les 15 et 16 juillet dans le village. Le Château souhaiterait une collaboration touristique et culturelle entre le château et la commune. Elle demande une participation financière de la commune pour ces 2 manifestations. Il est prévu que la commune offre le cocktail et les pâtisseries pour les 2 jours.

* **Mme MALGRAIN Constance** a participé à un atelier autodéfense gratuit le samedi 26 mars à la salle des fêtes de la Neuville du Bosc avec Monsieur LEMAIRE Michel et Mme BECQUET Laurence, organisé par l'association les Maires Ruraux de l'Eure. Cet atelier avait pour but de donner des outils pour prémunir les élus contre différents types d'agressions.
En vue de l'organisation de jeux inter villages, une réunion est prévue le 28/04/2022 salle de la Mairie (un référent par commune).
Pour remercier les personnes ayant aidé à l'accueil des Ukrainiens, un pot sera organisé (date à définir). Le conseil tient à remercier M. DUVEY Marc, qui a participé au convoi humanitaire organisé par le Département de l'Eure et de l'Intercom Bernay. Monsieur DUVEY nous relatera ce périple à l'appui de photos souvenirs.

* **Monsieur POULAIN Alain**, délégué SIEGE (Syndicat intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) donne un compte-rendu des travaux SIEGE (enfouissement éclairage public) au hameau de Chrétienville. Il demande que du caillou soit remis chemin de la Piquetière et chemin du moulin. Monsieur LEMAIRE Michel recommande l'achat aux carrières de Chailloué (meilleure qualité).

* **Mme BECQUET Laurence** demande que la boite à livres soit réparée.

* **Mme HUCHER Béatrice** donne quelques infos du conseil d'école qui s'est déroulé le 25 mars, où il a été évoqué la venue de quelques élèves de Thibouville pour la rentrée scolaire de septembre 2022, les enfants du bourg iront vers Harcourt et ceux du hameau de la Cambe vers Goupil-Othon. Une convention est en cours de réalisation.

Séance close à 22 h 35. **Prochaine réunion de conseil : A définir.**

MAIRIE D'H
(Eure)